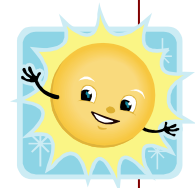


### BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 32

AVRIL ✎ MAI ✎ JUIN 2007

- ◆ **CONSEILS MUNICIPAUX** des 28 mars, 25 avril, 23 mai 2007
- ◆ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ◆ **UN PEU D'HISTOIRE**
- ◆ **MANIFESTATIONS**



*L'information en permanence sur [www.cunac.fr](http://www.cunac.fr)*

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2007

##### ➤ BUDGET GENERAL 2006 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat
501 076,05	982 974,43 (dont 208 351,17 de report 2005)	481 898,38
Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat
712 651,75 (dont 143 219,62 de report 2005)	535 159,96	- 177 491,79

L'excédent de résultat (481 898,38 – 177 491,79) est reporté sur le budget de fonctionnement 2007, soit 304 406,59 €.

##### ➤ SERVICE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Exploitation		
Dépenses	Recettes	Résultat
42 108,59	388 531,61 (dont 234 543, 85 de report 2005)	346 423,02
Investissement		
621 865,84	370 929,81	- 250 936,03

L'excédent de résultat (346 423,02 – 250 936,03) est reporté sur le budget d'exploitation 2007, soit 95 486,99 €.

### ➤ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil adopte les propositions de la commission des finances, à savoir :

Taux en %			
	2005	2006	2007
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>8,54</b>	<b>8,68</b>	<b>8,77</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>15,57</b>	<b>15,96</b>	<b>16,12</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>74,03</b>	<b>75,22</b>	<b>75,97</b>

L'augmentation moyenne s'élève à 1%.

### ➤ BUDGET PRIMITIF GENERAL 2007

Après examen détaillé, ce budget est voté. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>947 372,59</b>	<b>947 372,59</b> (dont 304 406,59 de report 2006)
<b>Investissement</b>	<b>955 676,07</b> (dont 177 491,79 de report 2006)	<b>955 676,07</b>

Programme principal : réhabilitation de l'immeuble sinistré, Place du Mail, pour 200 000 euros.

### ➤ SERVICE ASSAINISSEMENT : budget primitif 2007

Après examen détaillé, ce budget est voté. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>295 459,34</b>	<b>295 459,34</b> (dont 95 486,99 de report 2006)
<b>Investissement</b>	<b>645 750,37</b> (dont 250 936,03 de report 2006)	<b>645 750,37</b>

Programme principal : extension du réseau, Route de Villefranche, pour 221 700 €.

### ➤ TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire expose au Conseil la refonte, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la catégorie C de la

fonction publique territoriale, conformément à un décret paru le 22/12/2006.

Le Conseil décide de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et d'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

### ➤ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CHANTIER ENVIRONNEMENT

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la commune de Cunac, l'association ADELIA, gestionnaire du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la Régie de Quartier de Lapanouse-Jarlard-Saint-Martin.

L'objet de cette convention est de faire réaliser des travaux de débroussaillage et de plantation sur une durée de 5 semaines à des personnes en réinsertion.

Le coût pour la commune s'élèvera à 1 500 €.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Réunions électorales** : le Conseil décide la gratuité de l'occupation des salles municipales par tout parti politique ou candidat organisant une réunion, dans le strict cadre des campagnes électorales et à raison d'une seule réunion par campagne.

➔ **Tour de France cycliste** : il traversera notre commune, sur la RD 999, le samedi 21 juillet 2007, dans le cadre d'une étape contre-la-montre.

➔ **Réhabilitation du bâtiment communal**, Place du Mail : rencontre prévue le 30 mars avec l'architecte.

➔ **Subvention** : l'agence de l'eau Adour-Garonne octroie à la commune une subvention supplémentaire de 11 329 € pour les travaux d'extension et renforcement du réseau aux Combettes.

➔ **Commémoration du 19 mars 1962** : le dimanche 1<sup>er</sup> avril à 11 h 30.

➔ **Conseil d'école du 27 mars** : Alain GRIMAL en effectue le compte-rendu.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2007

### ➤ DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2007

En vue de la réalisation de travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale devant la Salle des Fêtes et sur un tronçon de la

Grand'Rue pour un montant estimé à 28 704 €, le Conseil décide de solliciter auprès du Conseil général une subvention de 9 600 €.

Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public correspondant et à signer ce marché.

### ➤ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil approuve l'octroi des subventions habituelles aux associations de la commune qui ont fourni les justificatifs demandés (compte-rendu d'activité et bilan financier) ; il précise que les subventions pourront être allouées aux autres associations dès lors qu'elles auront produit ces justificatifs.

### ➤ TRANSFERT DE TERRAINS AU DOMAINE PUBLIC

Pour répondre aux exigences de l'élargissement du Chemin du Pin, suite au lotissement « Les Chênes », une parcelle de 402 m<sup>2</sup> doit être transférée au domaine public. Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

➔ d'annuler la délibération du 25 mai 2005 faisant état, pour cette cession, d'un certificat administratif au lieu d'un acte administratif,

➔ d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer l'acte administratif de cession de ladite parcelle, par le propriétaire, à titre gratuit.

### ➤ CREATION D'UNE TAXE ET INSTITUTION D'UN ABATTEMENT

#### ➔ Création d'une taxe

Le Maire expose au Conseil que la loi pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un PLU dans une zone urbaine ou une zone à urbaniser.

Cette taxe a pour but d'aider les communes à faire face aux coûts élevés des équipements publics nécessaires à cette urbanisation.

Applicable lors de la première cession sur une base égale à 2/3 du prix de cession, son taux est de 10 %.

Le Conseil décide la création de cette taxe sur le territoire communal.

#### ➔ Institution d'un abattement

Conformément à la possibilité offerte par la loi de finances rectificative pour 2006, le Conseil décide d'instituer un abattement facultatif de taxe

d'habitation pour les personnes handicapées ou invalides ; cette disposition s'appliquera aux impositions établies au titre des années 2008 et suivantes.

### ➤ REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL PLACE DU MAIL : avant-projet sommaire

Monsieur le Maire expose au Conseil l'avant-projet sommaire remis par l'architecte, en rappelant les objectifs qui lui avaient été fixés.

Ce projet propose :

➔ en rez-de-chaussée : 165 m<sup>2</sup> de surface commerciale, 54 m<sup>2</sup> pour le Foyer et 16 m<sup>2</sup> de bureaux

➔ à l'étage : 3 logements de 73, 75 et 82 m<sup>2</sup> chacun avec accès indépendant ;

➔ l'aménagement du perron de l'église en le reliant au jardin public pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le chantier comporterait trois tranches de travaux.

Le Conseil approuve cet avant-projet sommaire et autorise Monsieur le Maire à faire procéder aux études complémentaires, au chiffrage et au dépôt du permis de construire.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Sécurité Routière** : Michel FONTES, correspondant Sécurité routière, fait part d'un courrier de la Préfecture proposant une intervention auprès des seniors pour un recyclage au code de la route. Il prendra contact avec l'ARPA en vue d'organiser cette intervention à l'automne.

➔ **MARPA de Villefranche d'Albigeois** : Michel DUMAZEAU est désigné en tant que délégué communal en remplacement de Georges CABOT.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2007

### ➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal approuve l'octroi des subventions suivantes au Comité d'Animation de Cunac et au Foyer Laïque qui ont toutes deux fourni les justificatifs demandés (compte-rendu d'activité et bilan financier)

Comité d'Animation de Cunac	1 739 €
Foyer Laïque	504 €

Il approuve aussi le versement d'une subvention exceptionnelle de 180 € au Comité d'Animation de Cunac (reversement des droits de place du marché de printemps).

### ➡ EMPLOI SAISONNIER EN CDD

Le Conseil donne son accord pour l'embauche d'une personne en CDD, du 2 au 27 juillet 2007, en appui au Service Technique de la mairie (entretien des espaces verts).

### ➡ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

En vue du remplacement d'une employée municipale faisant valoir ses droits à la retraite au 31 août prochain, le Conseil décide de modifier la publication du poste d'ATSEM à pourvoir à temps non complet.

### ➡ TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

➔ Pour l'année scolaire 2007/2008, les tarifs sont fixés comme suit :

- ☞ repas enfant : 3,47 €
- ☞ repas adulte : 4,90 €
- ☞ PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 2 €
- ☞ garderie : 2,45 €/jour.

Rappel : le coût de la cantine et de la garderie, qui reste à la charge de la commune, s'élève à environ 25 000 € par an.

### ➡ DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur le Maire propose des décisions modificatives concernant les programmes de l'Espace Associatif et de la sixième classe.

### ➡ QUESTIONS DIVERSES

#### ➔ Programme d'éclairage public

Après consultation de trois entreprises qui ont remis leur offre, le Conseil décide de retenir la mieux-disante, SPIE Sud-Ouest pour un montant de 184 36 € correspondant à l'extension et la réhabilitation du réseau (Le Vialar, La Font del Puech, Pech Redon, Lanel Bas et La Pontésié).

#### ➔ Réseau Albibus

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré ce jour Madame la Directrice d'Albibus pour faire un tour d'horizon de la situation actuelle et des perspectives d'évolution pour les mois à venir.

➔ **Centre de Loisirs des Francas de Saint-Juéry** : des négociations sont en cours en vue de passer une convention, qui permettrait de pérenniser l'accueil des enfants de Cunac, moyennant le règlement d'une subvention par la Mairie aux Francas.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➡ HOMMAGE A GEORGES CABOT (1942-2006)

La cérémonie à la mémoire de Georges Cabot a eu lieu le samedi 9 juin à midi, Place de la Grèze, en présence de Monsieur le Maire, Jean-Claude de Lapanouse, du Conseil municipal et de nombreux cunacois et cunacoises.

Conformément à la tradition républicaine, son nom a été attribué à l'ensemble formé par la Salle de sports, le stade et le nouvel Espace associatif, pour lesquels il s'était pleinement investi.

Dans son discours, Monsieur le Maire a évoqué les grandes qualités de Georges Cabot, *«l'ami, le collègue ou l'homme public avec qui on se sentait en sécurité»* et qui *«a marqué par son engagement, son abnégation et sa disponibilité une large tranche de vie de cette commune de Cunac, qui lui était si chère.»*

Après avoir remercié Monsieur le Maire, la famille de Georges Cabot a dévoilé le nouveau panneau portant le nom de ce lieu, appelé désormais **«Espace sportif et associatif Georges Cabot»**.

La cérémonie a été suivie par un vin d'honneur au nouvel Espace associatif, situé à l'arrière de la Salle de sports.

### ➡ HOMMAGE A ABEL GOURC (1913-2007)

Monsieur Abel GOURC, âgé de 94 ans, s'est éteint entouré des soins affectueux et constants de son épouse, —la vaillante doyenne de notre village à ce jour—, de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Arrivés à Cunac en 1954, en tant qu'instituteurs, Abel GOURC et son épouse ont tous deux su inculquer et transmettre à leurs élèves le respect de soi et des autres, la valeur du travail bien fait, le sens du devoir et de la morale.

Par ailleurs, Abel GOURC s'impliquait aussi dans l'organisation de nombreuses manifestations pour le village (théâtre, voyages...). De même, pour adoucir les épreuves des jeunes militaires en

Algérie, il savait motiver ses amis pour leur confectionner des colis alimentaires aux fêtes de Noël.

Après une vie d'enseignant bien remplie, à sa retraite, il s'est engagé dans la vie municipale. Il a été élu premier adjoint en mai 1971, sous le mandat de Raymond RIEUNAUD, Maire. Suite au décès de celui-ci, en octobre 1971, Abel GOURC lui succèdera comme Maire.

Homme intègre et droit, qui savait aussi être accueillant et affable, il a géré la commune d'une façon exemplaire.

Par la suite, il se retira de la vie publique. Cependant, lors d'élections locales, il savait encourager celles et ceux qui frappaient à sa porte et qui souhaitaient prendre des responsabilités, s'investir au service de la commune et défendre les idéaux qui avaient été les siens.

Par son respect des valeurs et son engagement, les Cunacois, et tout particulièrement ses anciens élèves, doivent à Abel GOURC une forte reconnaissance.

Monsieur Abel GOURC nous a quittés, il a rejoint la terre montagnarde de ses origines, mais sa mémoire restera à jamais à Cunac.

### ➡ C2A : INAUGURATION DU RESEAU « BALADES EN ALBIGEOIS »

Pour marquer l'ouverture des 7 premiers itinéraires du réseau communautaire de chemins de randonnée, baptisé BALADES EN ALBIGEOIS, une inauguration ouverte à tous les habitants de la C2A aura lieu le jeudi 28 juin 2007 à Saliès :

➔ 16 h 30 : rendez-vous devant la mairie pour parcourir en avant-première le circuit de Saliès.

➔ 18 h ; cérémonie d'inauguration place de la Mairie à Saliès.

### ➡ C2A : BUS INFO-TRI DES DECHETS

Afin d'apporter des informations précises sur le bon tri des déchets ménagers, la C2A avait organisé le passage d'un BUS INFO dans les communes. Dans le cadre des JOURNEES NATURE régionales, le bus info est venu le vendredi 8 juin 2007, place de la Grèze, à Cunac. De 14 h 30 à 16 h 30, un jeune technicien de la C2A a répondu, avec compétence et passion, à toutes les questions qui lui étaient posées, sur la façon de mieux trier les déchets et sur les erreurs à éviter.

Un GUIDE DU TRI est disponible à la Mairie. Si vous avez des doutes ou des questions, n'hésitez pas à téléphoner au : 05 63 38 24 51.

### ➡ C2A : PROMOTION SUR LES COMPOSTEURS

Vous avez un jardin ? Alors, compostez ! COMPOSTER c'est RECYCLER.

Le compostage est la transformation, en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques (légumes, fruits, bois, herbe, fleurs, ...) par des micro-organismes pour donner du compost, sorte de terreau utilisable au jardin. Par conséquent, le compostage au jardin permet, non seulement de diminuer le contenu de la poubelle mais aussi de produire un amendement organique de qualité pour le sol. Il présente donc plusieurs avantages :

- ➔ le recyclage des déchets verts ou de cuisine,
- ➔ une économie sur la collecte et le traitement des déchets,
- ➔ une diminution de la pollution et des nuisances, contribuant à la préservation de l'environnement.

C'est pourquoi la C2A, dans son souci constant d'améliorer le tri des déchets, souhaite favoriser la pratique du compostage, dans le jardin, des déchets verts ou de cuisine. Pour cela, elle organise une première distribution de kits de compostage en juillet prochain.

Le kit comporte :

- ➔ un composteur en plastique vert à assembler soi-même (volume : 400 L ou 600 L au choix),
- ➔ un « bio-seau », petit seau de maison à couvercle, destiné à collecter les déchets de cuisine avant leur mise en composteur au jardin,
- ➔ une notice explicative.

Ce kit est proposé au tarif préférentiel de 18 € TTC

Renseignements à la C2A : ☎ 05 63 38 24 51

### ➡ JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE (filles et garçons) RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Avril, mai, juin 1991** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 juillet 2007**.

➔ **Juillet, août, septembre 1991** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 octobre 2007**.

Il est à noter que l'attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

## ➔ RENTREE SCOLAIRE 2007-2008

Pour tous les enfants encore non inscrits officiellement, y compris les moins de 3 ans, nés avant le 30 juin 2005, les parents sont invités à se rapprocher le plus rapidement possible de l'école :



☎ 05 63 55 10 13

## ➔ HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE

Le Secrétariat sera ouvert :

**du lundi 9 juillet au vendredi 24 août 2007**  
inclus, uniquement l'après-midi  
**de 13 h 30 à 17 h 30.**

## ➔ RENOUELEMENT OU ETABLISSEMENT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET DU PASSEPORT

En vue de vos prochaines vacances ou séjour à l'étranger, vous devez accomplir dès à présent les formalités nécessaires à la mairie afin d'éviter les retards éventuels dus aux nombreuses demandes de dernière minute. (A ce jour le délai minimum de réception est de deux mois pour les cartes d'identité)

Il est à noter que pour l'obtention de nouveaux passeports électroniques, il est impératif de fournir une copie intégrale récente de l'acte de naissance (moins de 3 mois) et deux photos avec de nouvelles normes (de préférence chez un photographe). Pour plus de détail, se renseigner auprès du secrétariat de la mairie

## ➔ PREVENTION DES INCENDIES

L'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels et combustibles, en date du 22 février 1999, précise :



**Article 7** - Pendant la période **du 15 mai au 15 octobre**, il est **interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu**, de jeter des objets en ignition, et notamment des mégots, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces naturels combustibles.

## Articles 8 et 9 - Interdiction identique pour l'incinération de végétaux coupés ou de végétaux sur pied.

**Article 10** – Les barbecues sont soumis au débroussaillage obligatoire de 50 mètres autour des installations. Ils ne peuvent en aucun cas être installés sous couvert d'arbres.

**Article 13** – Le débroussaillage autour des habitations et installations est obligatoire sur une profondeur de 50 mètres ainsi que 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, les travaux étant à la charge des propriétaires.

## ➔ HORAIRES POUR LES ENGIN BRUYANTS

Un arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, relatif aux bruits de voisinage, précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse à gazon notamment) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



<b>Dimanche et jours fériés</b>	<b>seulement de 10 h à 12 h</b>
<b>Samedi</b>	<b>de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h</b>
<b>Jours ouvrables</b>	<b>de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h</b>

## ➔ INFO CANICULE

Dans le cadre du plan départemental de la gestion de la canicule, le Préfet du Tarn demande aux Maires de faire le recensement :



➔ des personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,

➔ les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,

➔ les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile, désireux d'être inscrits dans un registre nominatif.

Les personnes intéressées doivent faire la demande elles-mêmes ou par l'intermédiaire de leur représentant légal.

En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettrait l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux (nous vous rappelons que les informations collectées restent confidentielles).

Vous pouvez contacter la Mairie au :

☎ 05 63 55 13 93 du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

## ➡ PAROISSE DE CUNAC

Les chrétiens de Cunac ont constitué un Relais paroissial où se retrouvent ceux qui assument la charge et le souci des différents services d'Eglise : liturgie, prière, études, accueil, catéchisme, formation... Ils accueillent avec joie tous les nouveaux habitants.

Quelques informations :

La **Messe** est célébrée à Cunac chaque premier et troisième dimanche du mois et lors de certaines fêtes.

**L'Equipe du Rosaire** se réunit chaque troisième mercredi du mois à 14 h 30

Une équipe de **partage de la Parole de Dieu** se retrouve six fois par an.

Les **Baptêmes** se célèbrent à Cunac les jours où la Messe a lieu. Les **Mariages** sont célébrés à Cunac.

Nous sommes à la recherche de personnes sachant diriger le chant ou sachant jouer d'un instrument de musique afin d'animer les liturgies.

### **Renseignements :**

Pour tout ce qui concerne les inscriptions au catéchisme, les sacrements, les obsèques, le secrétariat paroissial à St Juéry : chapelle Notre-Dame, côte de Groc, tél. : 05 63 55 11 27, vous renseignera.

Pour rencontrer les membres du Relais, participer à la vie paroissiale, vous pouvez vous adresser à Jeanne Huc : Tél. : 05 63 78 94 50 ou Francine Fabre : Tél. : 05 63 55 14 42.

Attention : durant les mois d'été la messe aura lieu le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois uniquement. Il y aura une messe pour la fête de l'Assomption, le 15 août.

## ➡ ESPACE ASSOCIATIF

Une réunion préparatoire à l'ouverture aux associations de ce nouveau local s'est tenue le jeudi 12 avril 2007 à l'Espace associatif, en

présence de la municipalité et des représentants des associations cunacoises.

Monsieur le Maire a fait visiter les nouveaux locaux aux nombreux participants. Il a ensuite présenté les grands principes du fonctionnement de cet Espace associatif, dont le règlement sera élaboré à la rentrée. Puis, il a donné la parole aux associations, qui se sont largement exprimées en posant des questions diverses.

Monsieur le Maire a remercié l'ensemble des membres présents pour leur présence et leur participation et rappelle que l'inauguration de l'Espace associatif aura lieu le 15 septembre prochain. La municipalité compte sur les associations pour animer cette manifestation et se faire ainsi mieux connaître des habitants.

## ➡ REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA C2A)

Une réunion publique d'information sur le SPANC s'est tenue le jeudi 3 mai 2007 à l'Espace associatif de Cunac, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude de Lapanouse, président de la Commission Assainissement de la C2A.



Les techniciens et responsables de la C2A et de VEOLIA EAU ont présenté et commenté un diaporama illustrant les obligations des usagers possédant un assainissement non collectif.

Depuis le 31 décembre 2005, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce la compétence de contrôle obligatoire de l'assainissement non collectif à la place des communes et ce, conformément à la loi sur l'eau de 1992, dans le souci de protéger l'environnement.

En juin, 54 installations individuelles vont être contrôlées à Cunac.

- Coût du contrôle du neuf : 100,23 € TTC
- Coût du contrôle de l'existant : 59,08 € TTC.

Le SPANC de la C2A a un rôle consultatif, le Maire gardant le pouvoir de police.

## ➡ SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre du programme d'action de lutte contre l'insécurité routière, la Préfecture du Tarn incite les communes à participer à l'organisation des actions de formation – recyclage des seniors.

Des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), bénévoles agréés par la préfecture de notre département, peuvent dispenser des séances gratuites de recyclage du code de la route destinées aux seniors de 60 ans et plus.

Afin d'organiser ces séances de recyclage, nous demandons aux Cunacoises et Cunacois désirant y participer, de se faire inscrire au secrétariat de la mairie dès que possible au 05 63 55 13 93.

### ➡ TRANSPORT SCOLAIRE

Pour la rentrée prochaine, les personnes qui ont déjà bénéficié des transports d'Alibus, vont recevoir un dossier d'inscription à leur domicile au mois de juillet.

Pour les nouveaux utilisateurs, le dossier est à retirer au secrétariat de la mairie, à partir de début juillet, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h30.

### ➡ INCIVISMES

➔ Place de la Grèze : globe de lampadaire brisé à coups de pierres,

➔ Salle de Sports : lavabos entièrement cassés dans le vestiaire ; portes de la Salle laissées ouvertes.

➔ Feux de matières plastiques ou caoutchouc, de jour comme de nuit (fumées extrêmement toxiques),

➔ Place du Mail et Place de la Grèze : emballages et déchets de repas abandonnés au sol ou dans les plantations, malgré les poubelles à proximité.

➔ Salle des fêtes : journaux enflammés dans les grilles d'aération en sous-sol, lors de la séance de théâtre du 28 avril dernier.

➔ Déjections canines sur la voirie et les espaces publics.

➔ Chiens errants au centre du village.

### ➡ DISTRIBUTION DE RATICIDE

Dans le cadre de la compétence Environnement de la C2A, une des priorités en matière d'hygiène et santé est la dératisation. La C2A achète le raticide à la tonne (4 tonnes) et chaque mairie en dispose, au prorata du nombre de foyers. Il est donc possible de venir en retirer gratuitement à la mairie (sachets de 100gr.)

### ➡ JOURNEE «Portes ouvertes» à l'école des métiers

Organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn, la samedi 21 avril 2007, cette manifestation a été couronnée de succès. Publics et personnalités ont largement répondu à l'invitation des organisateurs.

Tout la journée, et par un temps magnifique qui mettait en valeur les abords champêtres de l'école, les visiteurs, dont de nombreux cunacois, ont pu apprécier, la qualité des installations, la compétence des enseignants-formateurs et le travail des apprentis.

Une journée exceptionnelle pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn, l'école des Métiers et ... Cunac.

## TOUR DE FRANCE : information de la Préfecture et de la Gendarmerie nationale

**Le samedi 21 juillet 2007**, le Tour de France cycliste passera à proximité de votre résidence. S'agissant d'une étape « *contre la montre* », la Gendarmerie Nationale vous informe que le **stationnement et la circulation** seront **interdits** sur le circuit passant par les **agglomérations de FREJAIROLLES, VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS, AMBIALET** empruntant la **D81-D121-CD999 – D74 – D172 – D77 – CD999 – de 8 heures 00 à 18 h 00.**



Trois points de passage permettront aux résidents des communes enclavées de sortir du circuit et sont répertoriés aux carrefours D 81-D 69 (commune de Cambon), D81 (centre de la commune de Fréjairoilles) et carrefour CD 999/D 77 (commune de Saint-Juéry).

La traversée de l'itinéraire en véhicule ne sera plus autorisée qu'en cas d'urgence avérée ou aux **services de secours à partir de 8 h 30.**



samedi 21 juillet 2007, étape 13

Nous vous prions de bien vouloir :

- attacher vos animaux domestiques pour éviter tout accident en cas de divagation ;
- éloigner du circuit les animaux vivant dans les enclos (passages d'hélicoptères volant à basse altitude) ;
- tenir par la main les enfants en bas âge au moment du passage des véhicules de la caravane publicitaire et du passage des coureurs ;

et nous vous invitons à prendre vos dispositions pour la journée concernée, sachant que seuls les véhicules d'intervention seront autorisés à circuler, sous conditions, dans le cadre du secours aux personnes en situation d'urgence.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons une bonne journée.

## UN PEU D'HISTOIRE

### PROCES-VERBAL D'ADJUDICATION D'UN ARBRE APPARTENANT A LA COMMUNE DE CUNAC (1891, 29 novembre)

L'an mil huit cent quatre vingt onze et le vingt-neuf novembre à l'heure de midi, Nous Barrau Henri maire officier de la commune de Cunac, nous sommes rendu sur la place publique du dit lieu accompagné de MM. Vène et Bories, conseillers municipaux à cet effet délégués, pour procéder à l'adjudication aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur d'un orme appartenant à la commune planté sur la place publique de Cunac, en conséquence de la délibération du conseil municipal de la dite commune du quinze mars dernier approuvée par monsieur le Préfet du Tarn le dix-huit du même mois et des affiches annonçant la vente, apposées aux lieux accoutumés et dans les délais légaux.



Après avoir donné lecture de la délibération du conseil municipal votant la dite vente, nous avons fait procéder par le crieur public de la commune à la criée et réception des surenchères sur la mise à prix de dix francs.

Plusieurs enchérisseurs ont fait des offres et en ont fait monter le prix à quarante francs. Le dernier et plus fort enchérisseur a été le sieur Juéry Félix propriétaire à Montplaisir, commune d'Albi qui a fait la dite offre de quarante francs.

En conséquence le dit Juéry Félix a été déclaré acquéreur du dit orme pour la somme de quarante francs.

Et aussitôt le sieur Juéry Félix s'est engagé à faire arracher et retirer ledit arbre de sur les lieux avant le premier janvier prochain, à en verser le prix dans la caisse municipale et à payer les frais du présent.

Le sieur Juéry Félix ayant été reconnu solvable par la commission, nous avons accepté ses engagements.

Et ont les membres de la commission et le dit Juéry Félix signé avec nous après lecture faite.

Fait et clos à Cunac les jours, mois et an susdits.

[Signatures]

Vene Bories Juéry Barrau



## MANIFESTATIONS : SEPTEMBRE 2007

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Samedi 15 septembre	Inauguration de l'Espace associatif	Espace associatif	Municipalité
Dimanche 23 septembre	Vide grenier	Village de Cunac	Cunac Cambon Olympique

## PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (séance A 20 H 30)

Mercredi 12 septembre 2007

Mercredi 24 octobre 2007

Mercredi 28 novembre 2007

Publication trimestrielle de la Commune de Cunac

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 - E-Mail : [mairie.cunac@cunac.fr](mailto:mairie.cunac@cunac.fr)

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction et mise en page: Commission Relations Publiques et Communication

Impression : Mairie de Cunac - juin 2007

Tirage : 500 exemplaires

